



# PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 24 juin 2022

### CONSULTATION DU PUBLIC

**Mise en consultation des projets d'arrêtés préfectoraux définissant des programmes d'action volontaires sur les Baies « algues vertes » finistériennes, visant à diminuer les flux de nitrates contribuant à la prolifération des algues vertes**

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des algues vertes, une évolution du cadre réglementaire s'appliquant aux territoires des huit baies algues bretonnes est intervenu au courant de l'année 2021. Elle a notamment conduit le Préfet de Région à compléter le 6<sup>ème</sup> programme d'action régional en vue de la protection des eaux contre les nitrates d'origine agricole par la mise en place de programmes d'action volontaires dans chacune des baies algues.

La mise en œuvre de cette nouvelle disposition par le Préfet du Finistère a conduit à un travail d'élaboration de projets d'arrêtés départementaux pendant six mois. Ces travaux ont été menés au niveau de chaque baie avec les services de l'État, les collectivités chargées des plans de lutte contre la prolifération des algues vertes, la chambre d'agriculture, des agriculteurs référents des territoires et les financeurs dont l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil départemental du Finistère.

Ces projets d'arrêtés préfectoraux sont soumis à **une consultation du public du 22 juin au 19 juillet inclus**.

Durant cette période, le public pourra :

- consulter la note de présentation relative à l'élaboration des projets d'arrêtés
- consulter les projets d'arrêtés des baies : Baie de la Forêt, Baie de Douarnenez, Bassin versant du Quillimadec-Alanan, Baie de l'Horn-Guillec et Baies du Douron et Lieue de Grève

sur le site des services de l'État en Finistère :

<https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-environnement/Consultations-en-cours/Programmes-d-actions-volontaires-sur-les-5-baies-algues-vertes-du-Finistere>

### Contact presse

### Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

- transmettre ses éventuelles observations et propositions directement à l'adresse électronique suivante :  
[pref-consultation@finistere.gouv.fr](mailto:pref-consultation@finistere.gouv.fr)